

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services de la navigation aérienne

Décision DSNA/D n° 10-0015 du 22 janvier 2010 modifiant la décision DSNA/D n° 09-0151 du 3 août 2009 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA1002391S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Maurice Georges en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » ;

Vu la décision DSNA/D n° 09-0151 du 3 août 2009 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne),

Décide :

Article 1^{er}

Les articles 7, 10, 11, 18, 19, 23, 27, 28 et 29 de la décision DSNA/D n° 09-0151 du 3 août 2009 susvisée sont modifiés ainsi qu'il suit :

« *Article. 7.* – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Bruneau, délégation est donnée à M. Frédéric Médioni, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Mme Anne Frisch, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, Mme Ariane Lozachmeur, administratrice civile hors classe, M. Damien Bellier, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et à M. Gilbert Nicolas, attaché d'administration de l'aviation civile, à compter du 1^{er} février 2010, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

« *Article. 10.* – Délégation de signature est donnée à M. Patrick Mouysset, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef des services navigation aérienne région parisienne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

« *Article. 11.* – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mouysset, délégation est donnée à Mme Noëlle Le Deun, administratrice civile hors classe, à M. François Quessada, conseiller d'administration de l'aviation civile, à M. Michel Mathias, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, à M. Francis Ségura, attaché d'administration de l'aviation civile, à M. Jean-Renaud Gély, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à M. Nicolas Cazalis, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et à Mme Christine Queyranne, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

« *Article. 18.* – Délégation de signature est donnée à Mme Aline Pillan, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du centre en route de la navigation aérienne Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

« Article. 19. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline Pillan, délégation est donnée à M. Stéphane Gorin, conseiller d'administration de l'aviation civile, M. Jean-Charles Baisset, attaché d'administration de l'aviation civile, et à M. Anthony Gérard, assistant d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

« Article. 23. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Huerre, délégation est donnée à Mme Edith Lancrenon, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle et à M. Pierre Duriez, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

« Article. 27. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Bouteille, délégation est donnée à M. Lionel Dutartre, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, Mme Béatrice Ianuli, attachée principale d'administration de l'aviation civile, M. Olivier Marfaing, attaché principal d'administration de l'aviation civile, M. Alain Fenaroli, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à Mme Maryelle Toutain, ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

« Article. 28. – Délégation de signature est donnée à M. Serge Callec, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Sud/Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

« Article. 29. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Callec, délégation est donnée à M. Michel Tardieu, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, à Mme Sylvie Perrot, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à M. Laurent Breton, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Gérald Destremx, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à Mme Edith Pelous, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

Article 2

Les articles 20 et 21 de la décision DSNA/D n° 09-0151 du 3 août 2009 susvisée sont abrogés.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 22 janvier 2010.

*Le directeur des services
de la navigation aérienne,*
M. GEORGES